



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – INDRE-ET-LOIRE

SESSION DU 29 DECEMBRE 2025

A Tours, le 08/01/2026

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000596140	TAXI	ADMISSIBLE
0000548347	TAXI	ADMISSIBLE
0000596456	TAXI	ADMISSIBLE
0000594639	TAXI	ADMISSIBLE
0000596153	TAXI	ADMISSIBLE
0000593201	TAXI	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU